



Signature d'un compromis de vente

Par **willyrib**, le **14/04/2010** à **18:06**

Bonjour,

Un marchand de biens qui vient de signer un compromis de vente pour l'acquisition d'une maison a -t-il le droit de faire signer à son tour un compromis de vente à un éventuel acheteur sans attendre d'avoir signé l'acte de propriété définitif ?